

Communauté de communes des Portes de Meuse

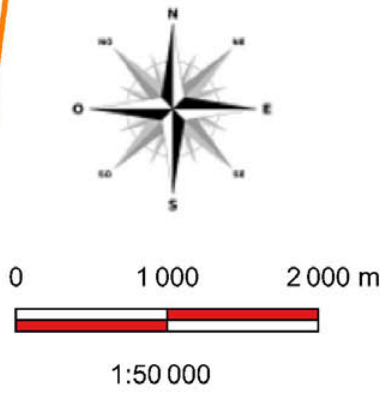
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)  
du VAL D'ORNOIS

Territoires communaux de l'ancienne Communauté de  
communes du VAL D'ORNOIS

Consulter les listes et les plans des servitudes d'utilité publique  
de chaque territoire communal  
de l'ancienne Communauté de communes du VAL D'ORNOIS

Plan des  
Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal  
Mis à jour par arrêté du Président du Conseil Communautaire  
en date du : 30/09/2026



Plan dressé le : 10/09/2026

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2024 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE  
DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ORNOIS

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP - 2025)

- Monuments historiques inscrits
- Monuments historiques classés
- Abords monuments historiques

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à  
l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

EL3 Servitude de halage et de marchepied

- Halage + plantation

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures  
et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

- Emprise autour de la conduite de gaz naturel

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits  
chimiques

- Canalisation Gaz

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité  
(20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (>20KV - Données © RTE mars 2026)

- Ligne aérienne
- Ligne souterraine
- Emprise de la servitude

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

- Emprise de la servitude

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention  
des risques miniers. Consulter impérativement le dossier PPR en annexe

- Emprise de la servitude (zone blanche non représentée pour le PPRi Meuse)

PT1 Servitudes de protections des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations  
électromagnétiques

- Emprise de la servitude

PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles  
physiques

- Emprise de la servitude

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

- Artère en pleine terre

T1 Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

- Emprise de la servitude

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

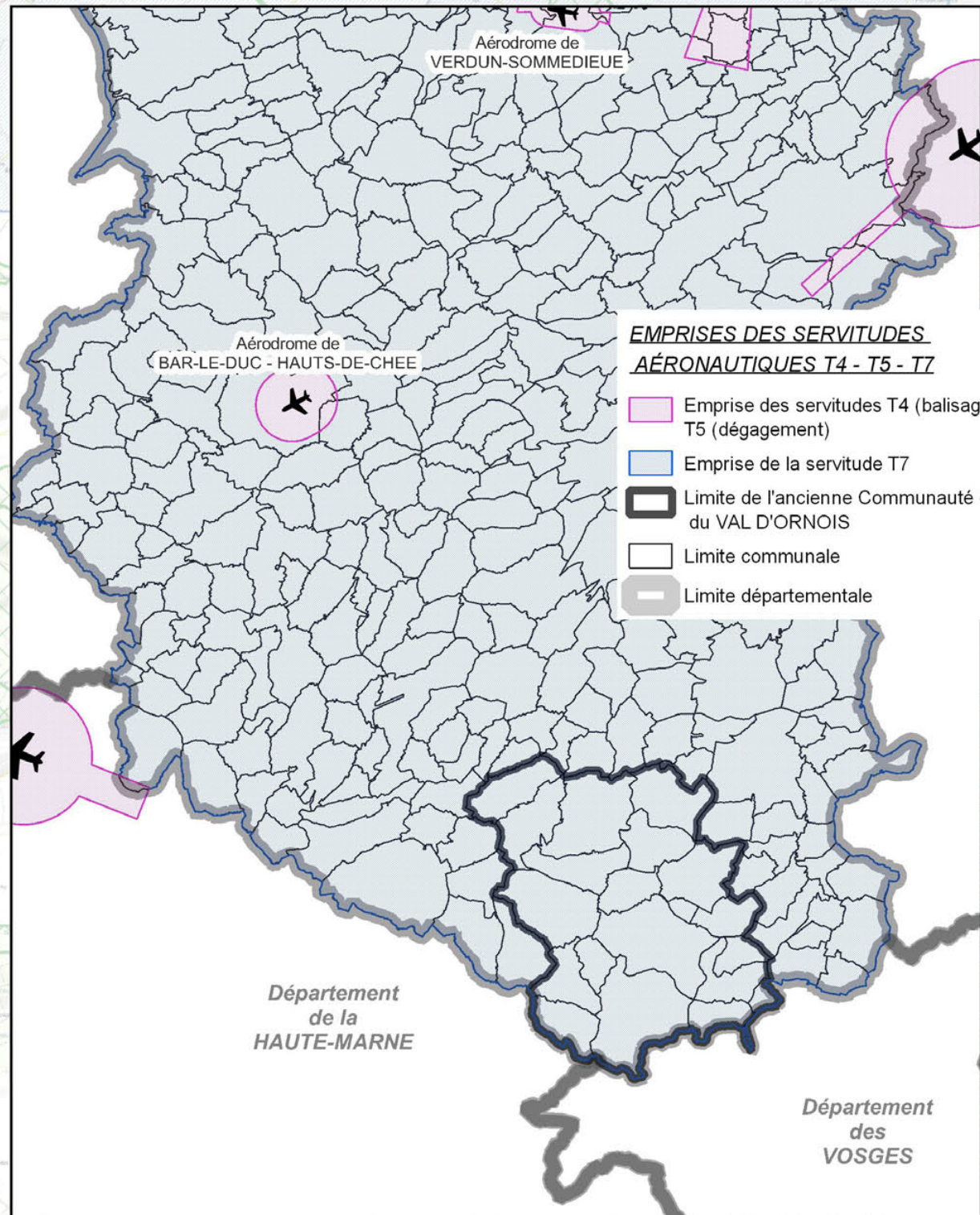
(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV)  
à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite communale
- Limite de la Ex Communauté de communes du VAL D'ORNOIS
- Limite des Communautés de communes
- Limite départementale

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à  
se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.  
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus  
précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.  
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.  
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration



EMPRISES DES SERVITUDES  
AÉRONAUTIQUES T4 - T5 - T7

- Emprise des servitudes T4 (balisage) et  
T5 (dégagement)
- Emprise de la servitude T7
- Limite de l'ancienne Communauté de communes  
du VAL D'ORNOIS
- Limite communale
- Limite départementale

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)

Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI  
09-128 du 22 juillet 2009 : "Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à  
quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s).  
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à  
proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.  
Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et  
d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration  
d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.



**VERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION**

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus récentes que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.

Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

**toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration**



Communauté de communes des Portes de Meuse

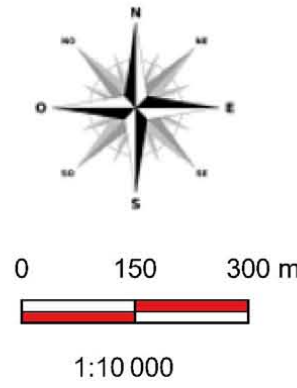
# Plan Local d'Urbanisme intercommunal *PLUi du Val d'Ornois*

Commune de

# Amanty

## **Plan des** **Servitudes d'Utilité Publique**

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : **22/07/2026**



**Plan dressé le : 23/06/2026**

Supports : © IGN-BD CARTO ® édition 2018 © IGN-BD SCAN25 ® édition 2021  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :**

**AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles**



**EL7 Servitudes d'alignement**

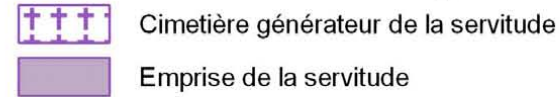
Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

**I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)**



--- Ligne souterraine  
 ■ Emprise de la servitude

**INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières**



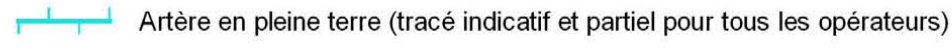
**PT1 Servitudes de protections des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations électromagnétiques**



*PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques*

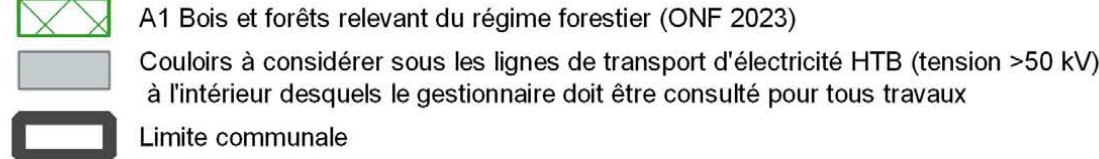


**PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications**



**T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement**  
(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par

**POUR INFORMATION**



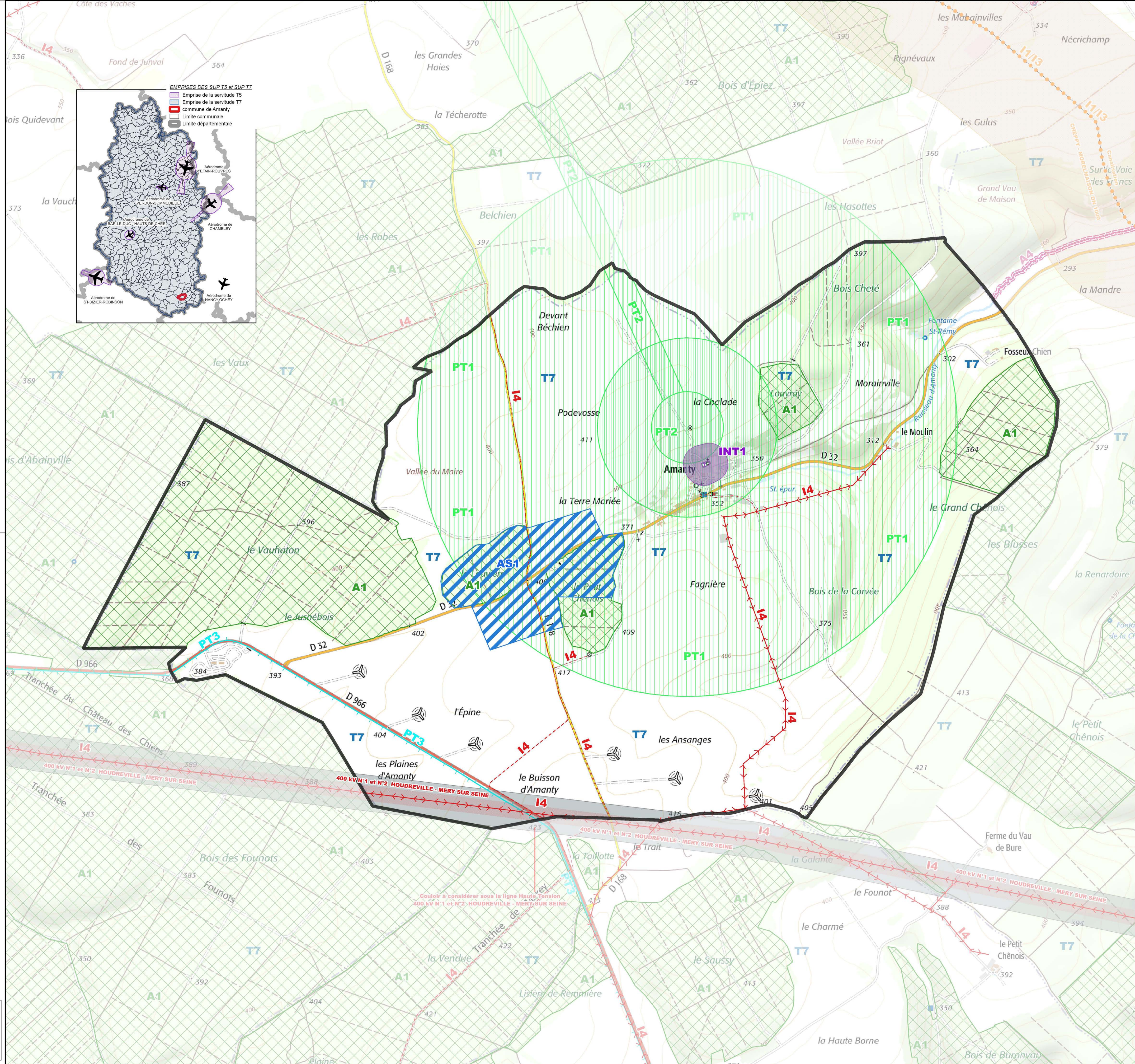
## **AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION**

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.

- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration





Préfecture de la Meuse

Direction  
Départementale des  
Territoires de la  
Meuse



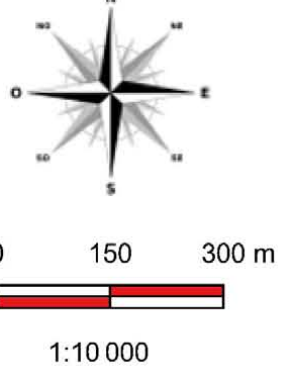
**PRÉFÈTE  
DE LA MEUSE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Communauté de communes des Portes de Meuse

**Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal**  
*PLUi du Val d'Ornois*

Commune de  
**Badonvilliers-  
Gérauvilliers**  
*Plan des  
Servitudes d'Utilité Publique*

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : **22/07/2026**

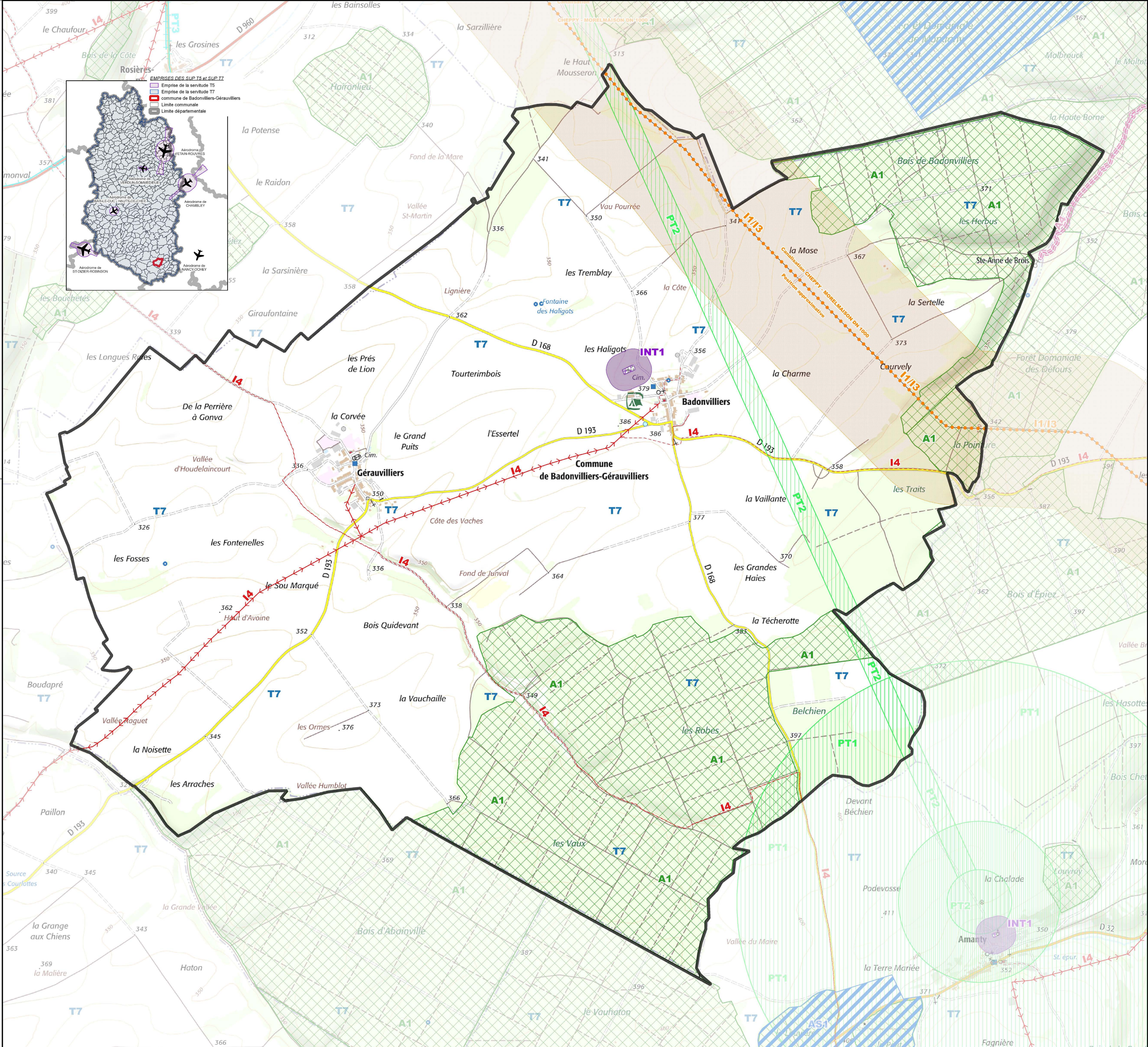


Plan dressé le : **23/06/2026**  
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018      © IGN-BD SCAN25 © édition 2021  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :**  
**EL7 Servitudes d'alignement**  
Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP  
**I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz**  
Emprise autour de la conduite de gaz naturel  
**I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques**  
Canalisation Gaz  
**I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)**  
Ligne aérienne  
Ligne souterraine  
Emprise de la servitude  
**INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières**  
Cimetière générateur de la servitude  
Emprise de la servitude  
**PT1 Servitudes de protections des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations électromagnétiques**  
Emprise de la servitude  
**PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques**  
Emprise de la servitude  
**T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement**  
(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)  
**POUR INFORMATION**  
A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)  
Limite communale

**COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)**  
Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009 : "Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.  
Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement".

**AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION**  
Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.  
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.  
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.  
**Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration**





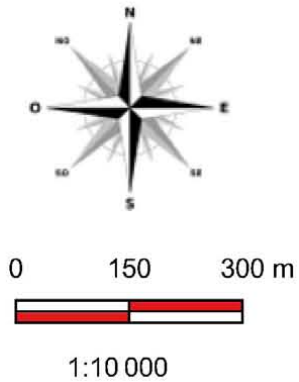
Communauté de communes des Portes de Meuse

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

Commune de  
**Bonnet**

### Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : **23/06/2026**  
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN2S © édition 2021  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

#### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP - 2025)

- Monuments historiques classés
- Abords monuments historiques
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles
  - Périmètre immédiat
  - Périmètre rapproché
  - Périmètre éloigné

#### EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

- Ligne aérienne
- Ligne souterraine
- Emprise de la servitude

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

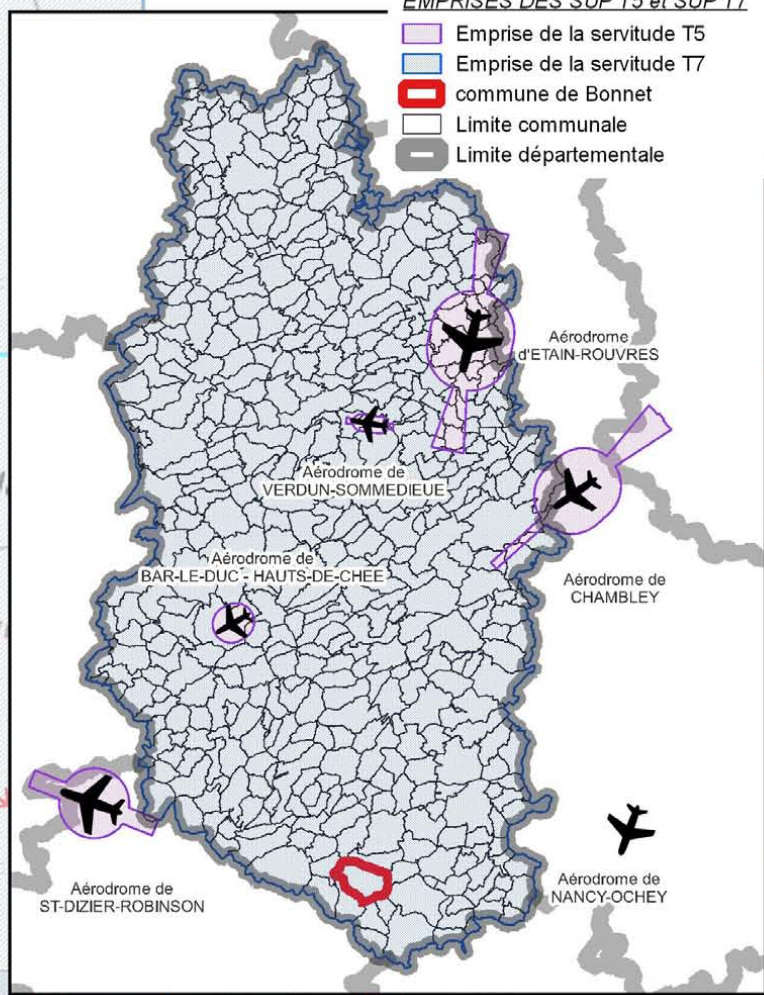
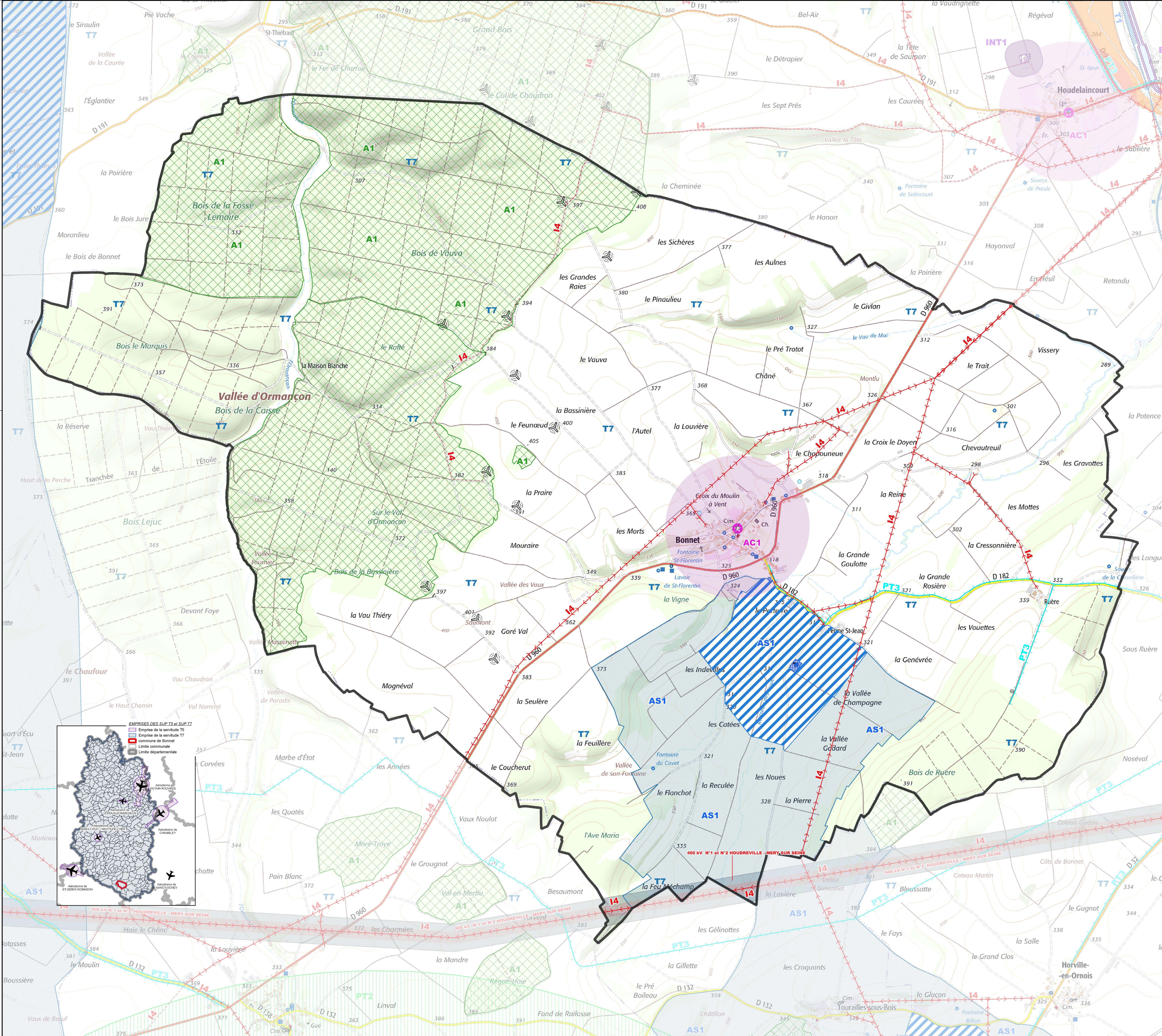
Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

#### POUR INFORMATION

- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite communale





Préfecture de la Meuse

Direction  
Départementale des  
Territoires de la  
Meuse

PRÉFÈTE  
DE LA MEUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal  
PLUi du Val d'Ornois

Commune de  
Chassey-Beaupré

Plan des  
Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : 22/07/2026

0150300m

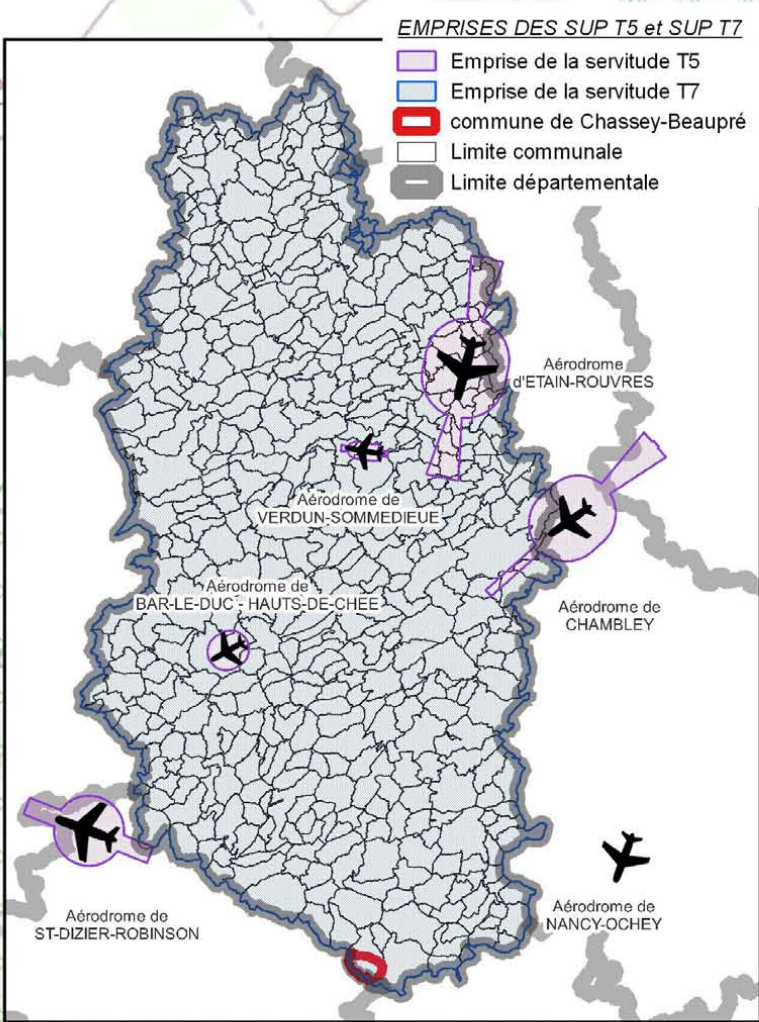
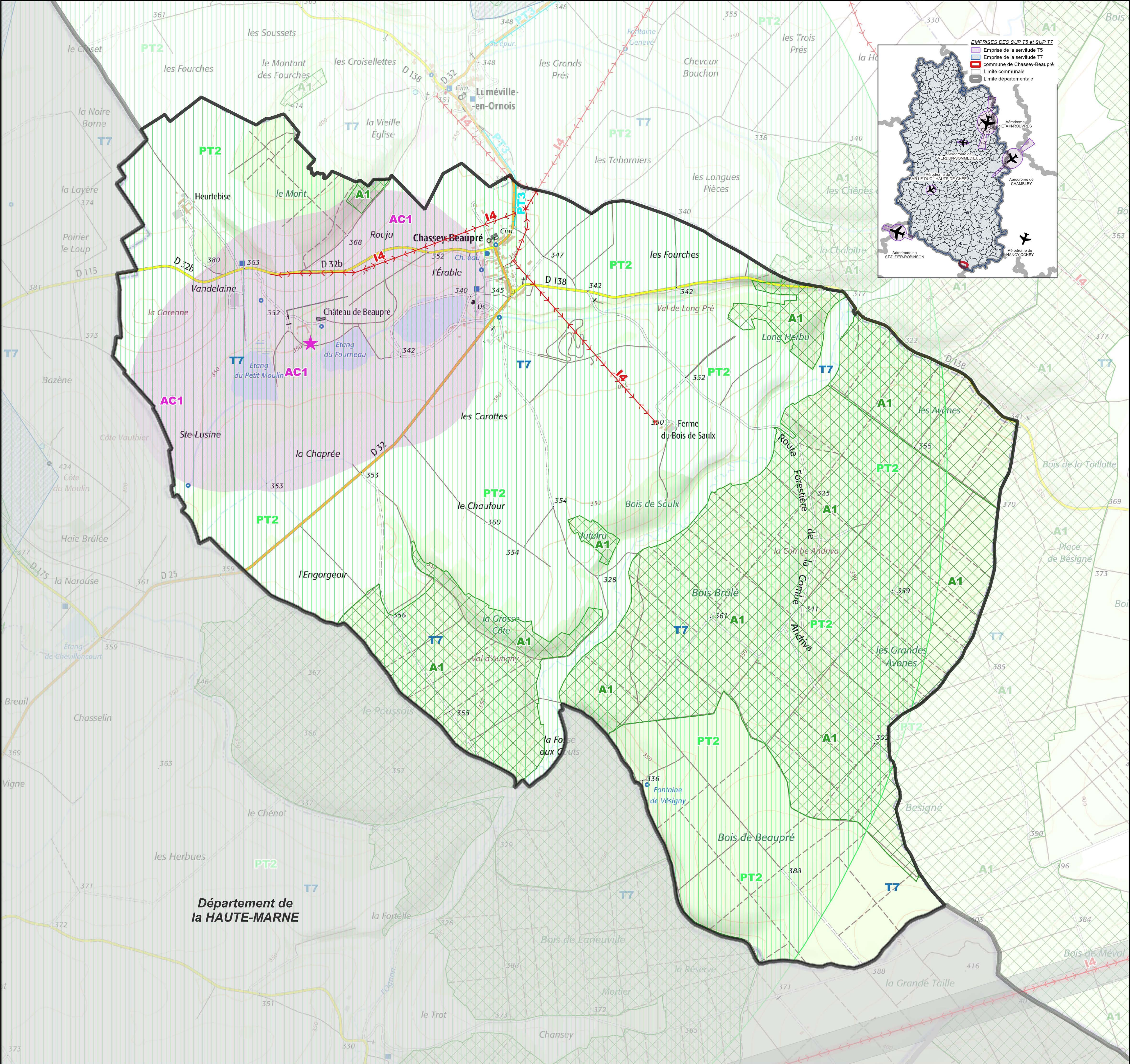
1:10 000

Plan dressé le : 23/06/2026

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

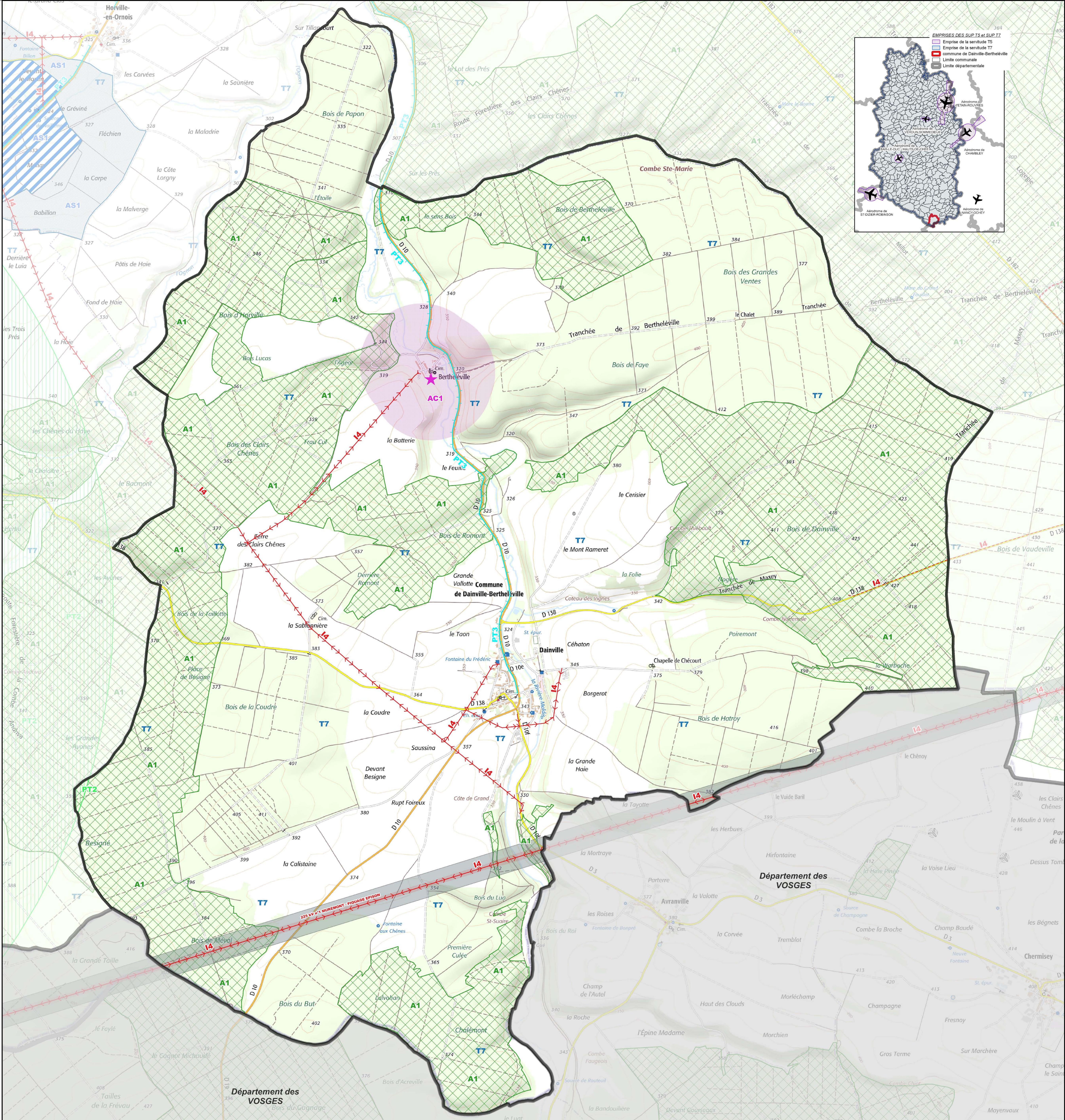
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :  
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP - 2025)  
Monuments historiques inscrits  
Abords monuments historiques  
EL7 Servitudes d'alignement  
Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP  
I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)  
Ligne aérienne  
Ligne souterraine  
Emprise de la servitude  
PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques  
Emprise de la servitude  
PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications  
Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)  
T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement  
(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)  
POUR INFORMATION  
A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)  
Limite communale  
Limite départementale

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION  
Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.  
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.  
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.  
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration





Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration





Préfecture de la Meuse

Direction  
Départementale des  
Territoires de la  
Meuse

PRÉFÈTE  
DE LA MEUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal  
PLUi du Val d'Ornois

Commune de  
**Delouze-Rosières**

Plan des  
Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : 30/09/2026

Plan dressé le : 10/09/2026

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

0150300m

1:10 000

EMPRISES DES SUP T5 et SUP T7

Emprise de la servitude T5

Emprise de la servitude T7

commune de Delouze-Rosières

Limite communale

Limite départementale

A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)

Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

Limite communale

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

Périmètre éloigné

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

Ligne aérienne

Ligne souterraine

Emprise de la servitude

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

Cimetière générateur de la servitude

Emprise de la servitude

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)

Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

Limite communale

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.

- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration

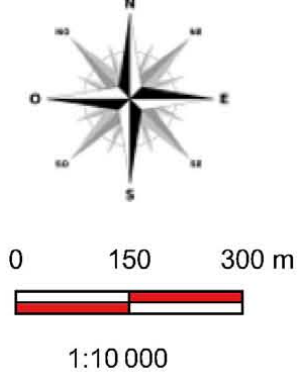


Communauté de communes des Portes de Meuse

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

### Commune de Demange- Baudignécourt *Plan des Servitudes d'Utilité Publique*

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : 22/07/2026



Plan dressé le : 23/06/2026  
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN2S © édition 2021  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

#### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

**AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles**

■ Périmètre immédiat

■ Périmètre rapproché

**EL3 Servitude de halage et de marchepied**

■ Halage + plantation

**EL7 Servitudes d'alignement**

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

**I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz**

■ Emprise autour de la conduite de gaz naturel

**I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20kV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20kV - Données © RTE mars 2026)**

--- Ligne aérienne

--- Ligne souterraine

■ Emprise de la servitude

**PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement le dossier PPR en annexe**

■ PPR inondation Crimain

**PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications**

■ Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

**T1 Servitudes de protection du domaine public ferroviaire (LGV - Données RFF 2007 / Autres voies - Données SNCF)**

■ Emprise de la servitude

**T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement**

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

#### POUR INFORMATION

■ A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)

■ Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

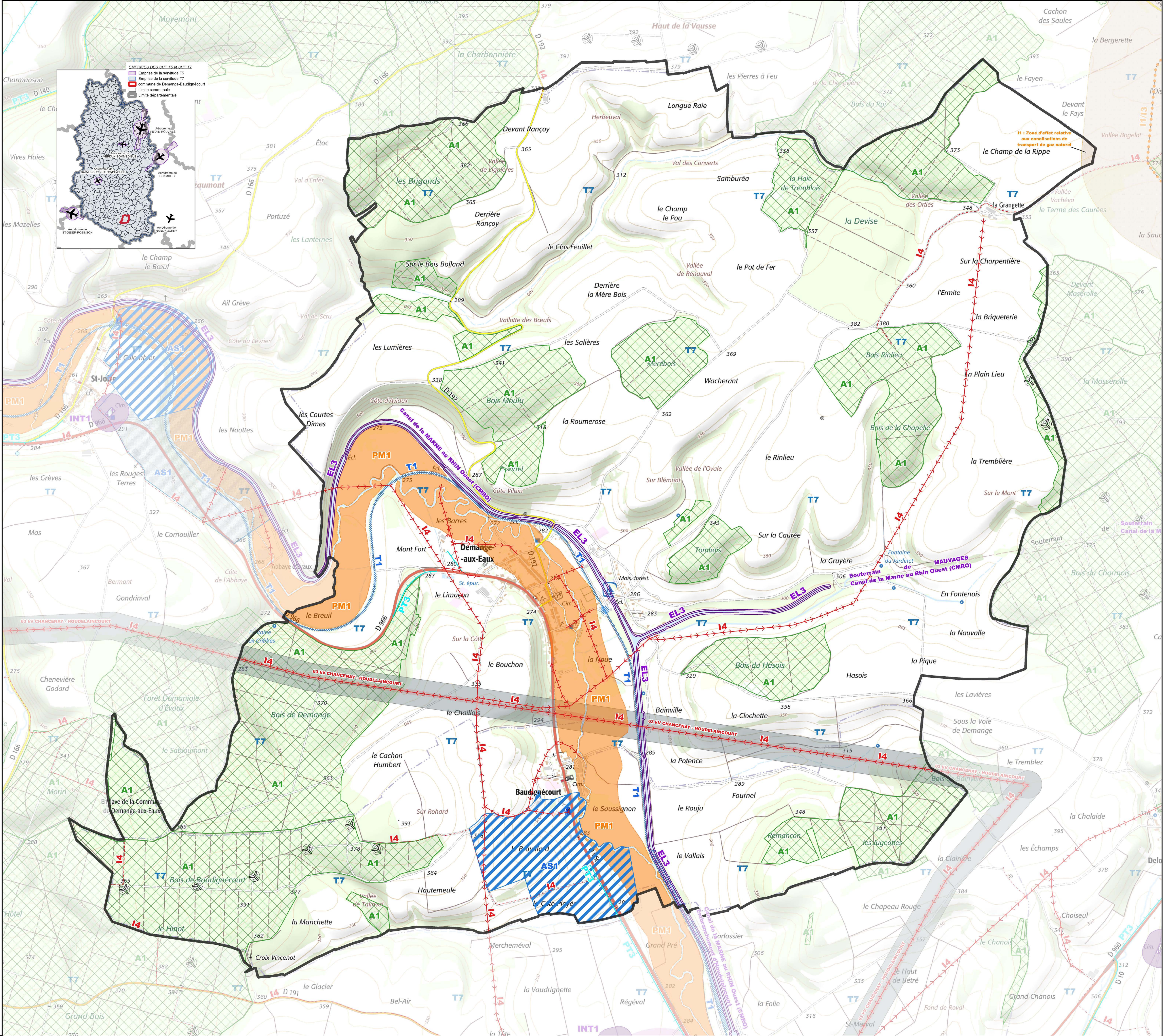
■ Limite communale

#### COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.  
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.  
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.  
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

#### AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.  
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.  
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.  
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.









Préfecture de la Meuse

Direction  
Départementale des  
Territoires de la  
Meuse



PRÉFÈTE  
DE LA MEUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Communauté de communes des Portes de Meuse

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

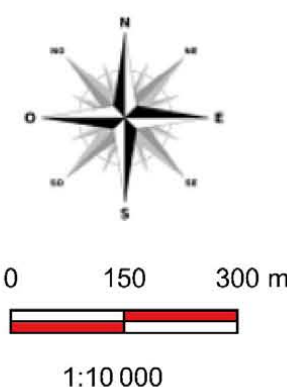
Commune de  
**Horville-en-Ornois**

## Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : **22/07/2026**

Plan dressé le : **23/06/2026**

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION



### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

**AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles**

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

#### EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

**I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)**

- Ligne aérienne
- Emprise de la servitude

#### PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

#### T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

#### POUR INFORMATION

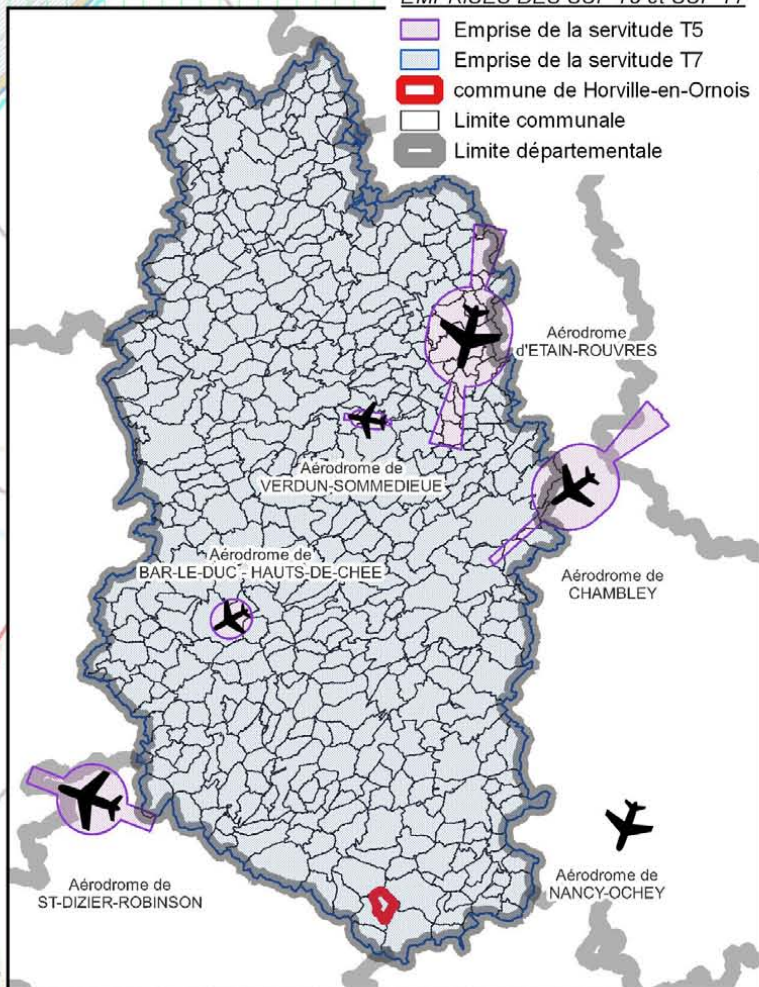
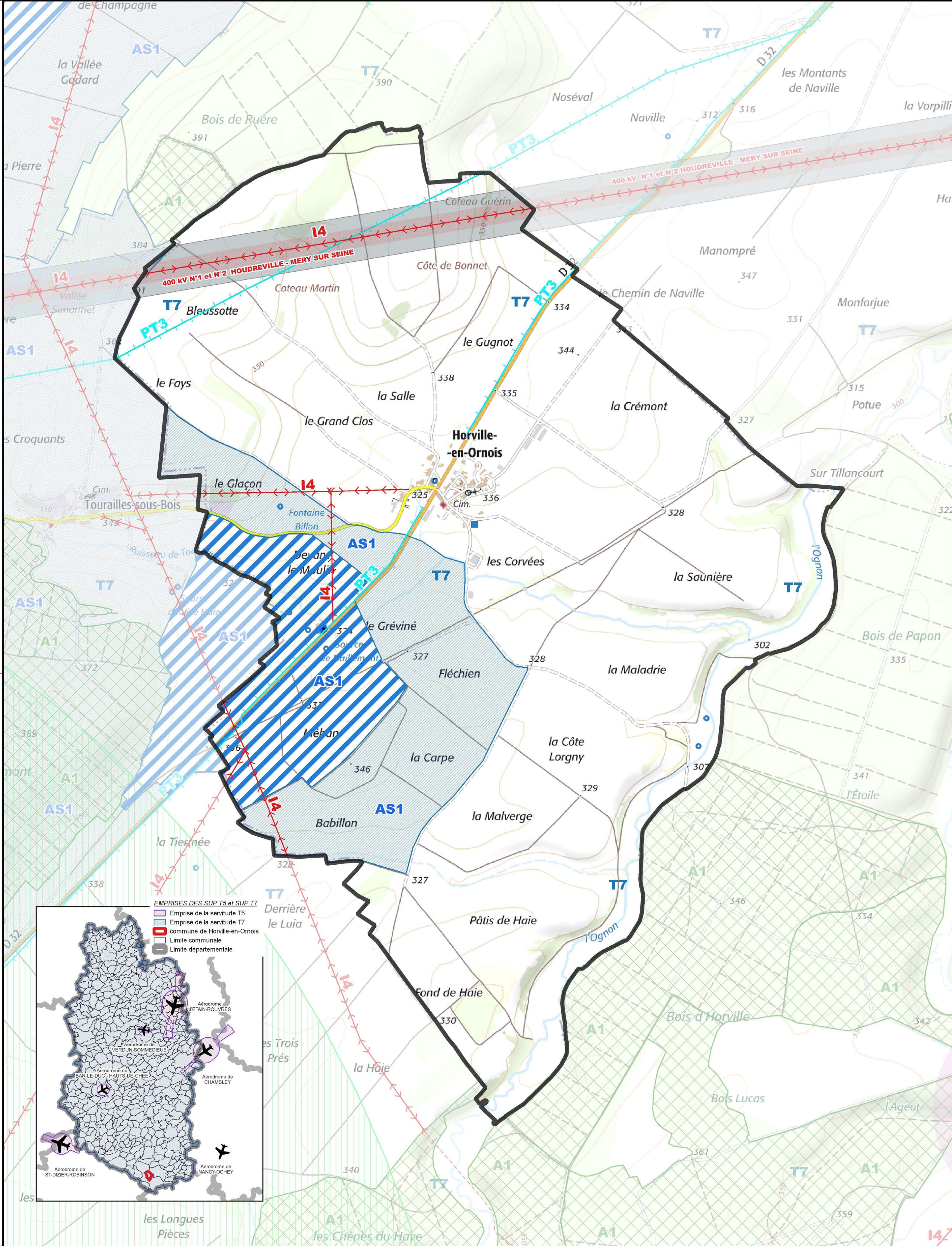
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite communale

### AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration





Préfecture de la Meuse

Direction  
Départementale des  
Territoires de la  
Meuse

PRÉFÈTE  
DE LA MEUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal  
PLUi du Val d'Ornois

Commune de  
Houdelaincourt

Plan des  
Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : 30/09/2026

Plan dressé le : 10/09/2026

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

0 150 300 m

1:10 000

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :  
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP - 2025)

Monuments historiques classés

Abords monuments historiques

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

Périmètre immédiat

Périmètre rapproché

Périmètre éloigné

EL3 Servitude de halage et de marchepied

Halage + plantation

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

Ligne aérienne

Ligne souterraine

Emprise de la servitude

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

Cimetière générateur de la servitude

Emprise de la servitude

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement le dossier PPR en annexe

PPR inondation Ormain

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T1 Servitudes de protection du domaine public ferrovaire (LGV - Données RFF 2007 / Autres voies - Données SNCF)

Emprise de la servitude

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP TS)

POUR INFORMATION

A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)

Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

Limite communale

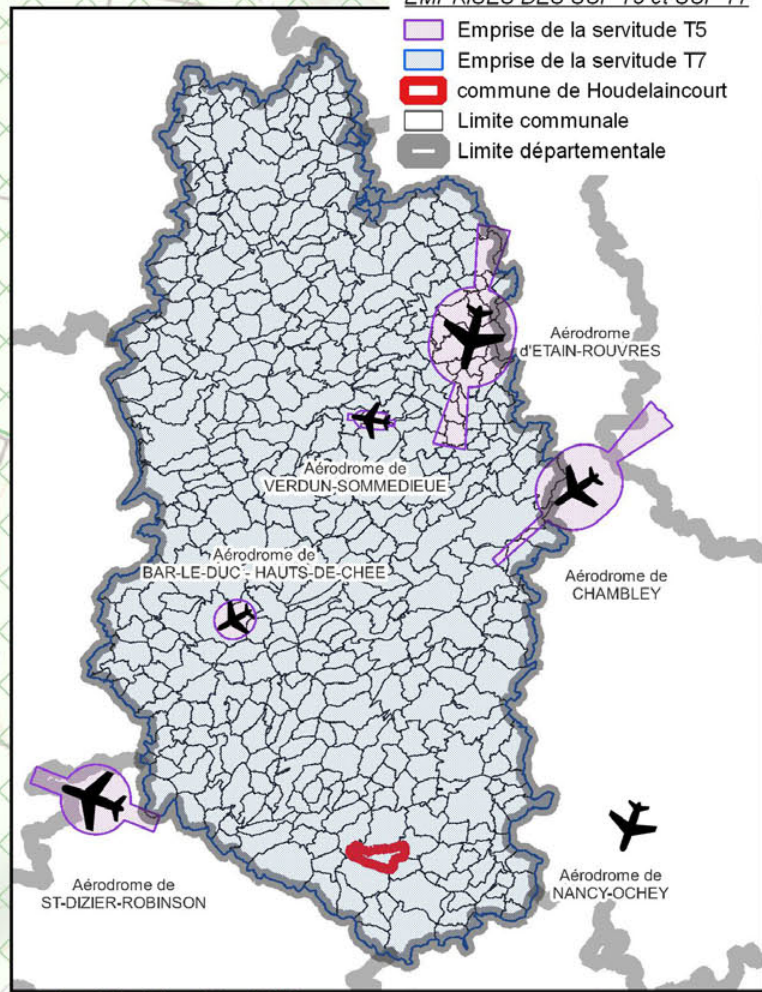
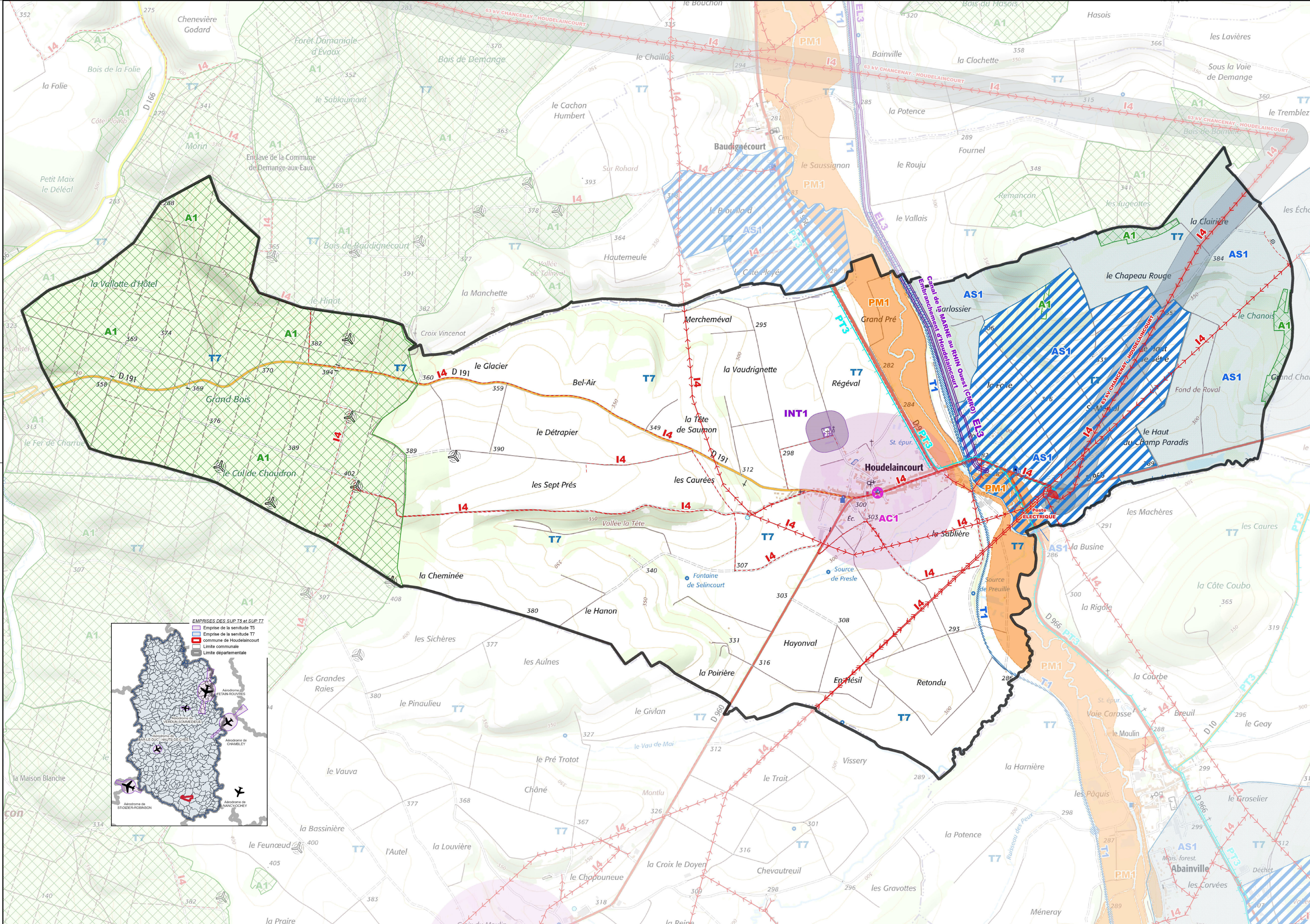
AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.

- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration





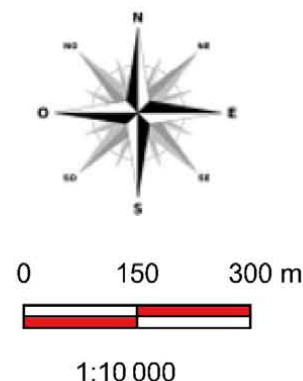
Communauté de communes des Portes de Meuse

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal *PLUi du Val d'Ornois*

Commune de  
**Mauvages**

## **Plan des** **Servitudes d'Utilité Publique**

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : **22/07/2026**



**Plan dressé le : 23/06/2026**

Supports : © IGN-BD CARTO ® édition 2018      © IGN-BD SCAN25 ® édition 2021  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :**

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP - 2025)

- ★ Monuments historiques inscrits
- ★ Monuments historiques classés
- Abords monuments historiques

**AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles**

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre éloigné

**EL3 Servitude de halage et de marchepied**

- ☐ Halage + plantation

### **EL7 Servitudes d'alignement**

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

**I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz**

-  Emprise autour de l
- 3 Servitudes relatives à l'établ**
- chimiques**
-  Canalisations Gaz

**I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité**  
(20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

-  Ligne aérienne  
 Ligne souterraine  
 Emprise de la servitude

**INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières**

-  Cimetière générateur de
-  Emprise de la servitude

**PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques**

-  Emprise de la servitude

**PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications**

-  Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

**T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement**  
(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par

- POUR INFORMATION**
-  A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)

 Limite comunale

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)

pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSE/1-128 du 22 juillet 2009 : "Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques."

pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement".

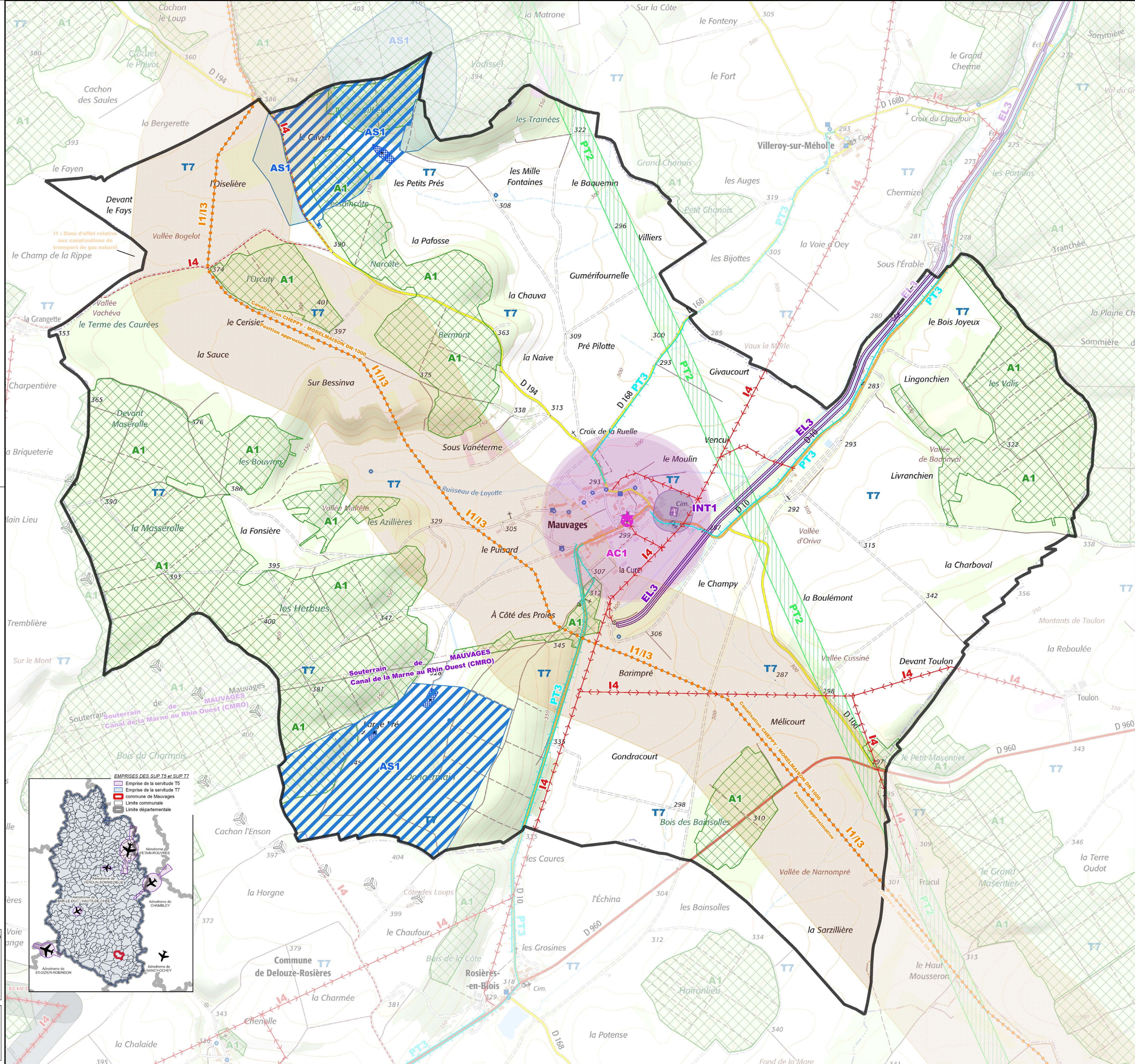
**AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION**

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.

Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration





Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.



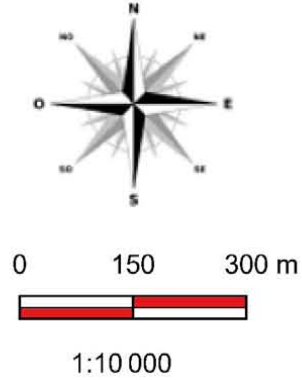
Communauté de communes des Portes de Meuse

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

Commune de  
**Saint-Joire**

## Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : 22/07/2026



Plan dressé le : 23/06/2026  
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

**AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles**

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

**EL3 Servitude de halage et de marchepied**

- Halage + plantation

**EL7 Servitudes d'alignement**

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

**I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)**

- Ligne aérienne
- Ligne souterraine
- Emprise de la servitude

**INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières**

- Cimetière générateur de la servitude
- Emprise de la servitude

**PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement le dossier PPR en annexe**

- PPR inondation Ornaïn

**PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications**

- Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

**T1 Servitudes de protection du domaine public ferroviaire (LGV - Données RFF 2007 / Autres voies - Données SNCF)**

- Emprise de la servitude

**T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement**

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

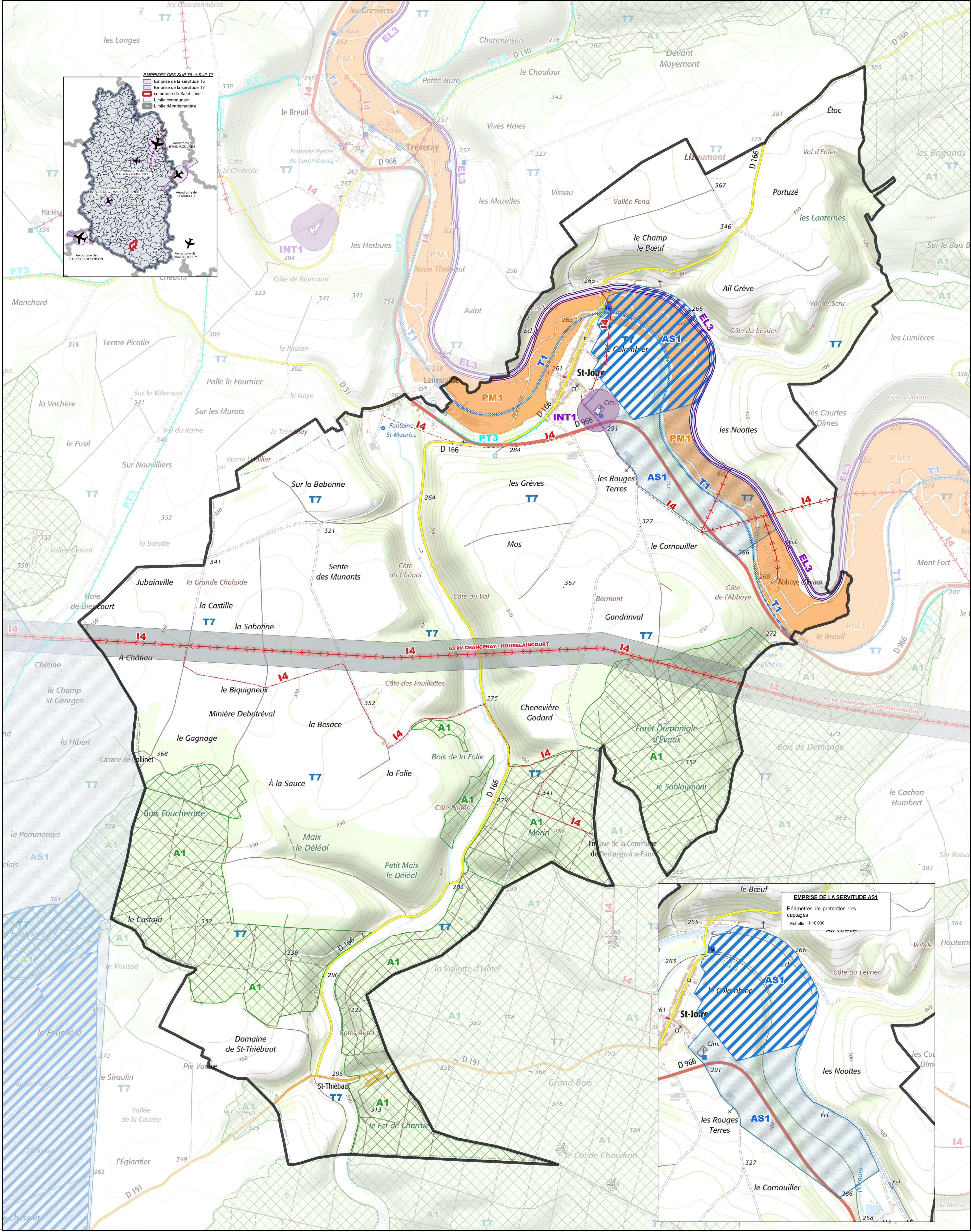
### POUR INFORMATION

- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite communale

### AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.  
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.  
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration





Préfecture de la Meuse

Direction  
Départementale des  
Territoires de la  
Meuse

**PRÉFÈTE  
DE LA MEUSE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Communauté de communes des Portes de Meuse

**Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal**  
**PLUi du Val d'Ornois**

Commune de  
**Tréveray**

**Plan des  
Servitudes d'Utilité Publique**

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : **22/07/2026**

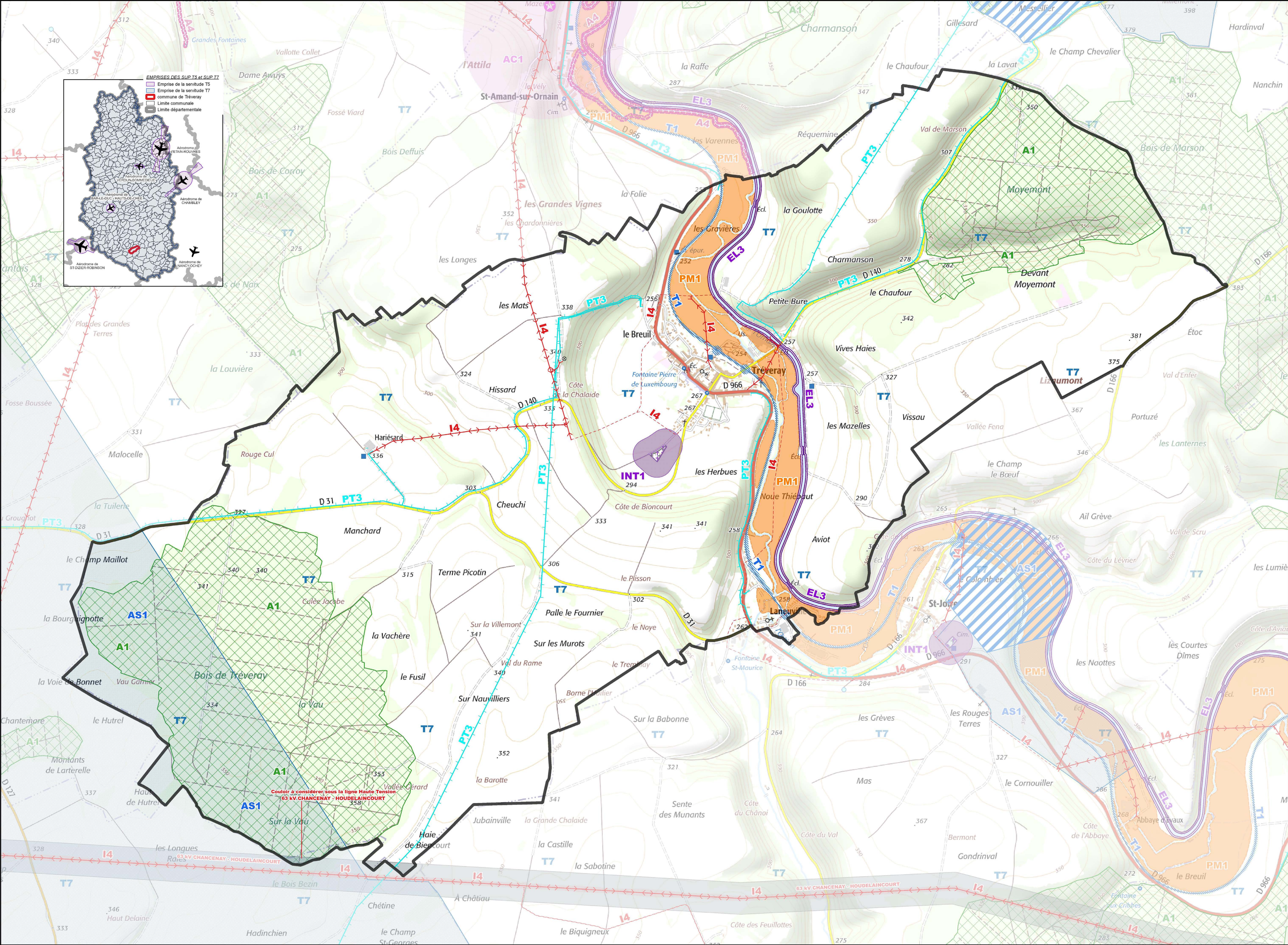
Plan dressé le : **23/06/2026**  
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

0 150 300 m

1:10 000

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :**  
**AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles**  
Périmètre éloigné  
**EL3 Servitude de halage et de marche pied**  
Halage + plantation  
**EL7 Servitudes d'alignement**  
Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP  
**I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)**  
Ligne aérienne  
Ligne souterraine  
Emprise de la servitude  
**INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières**  
Cimetière générateur de la servitude  
Emprise de la servitude  
**PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement le dossier PPR en annexe**  
PPR inondation Ornin  
**PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications**  
Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)  
**T1 Servitudes de protection du domaine public ferrovaire (LGV - Données RFF 2007 / Autres voies - Données SNCF)**  
Emprise de la servitude  
**T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement**  
(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)  
**POUR INFORMATION**  
A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)  
Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux  
Limite communale

**AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION**  
Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.  
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.  
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.  
**Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration**



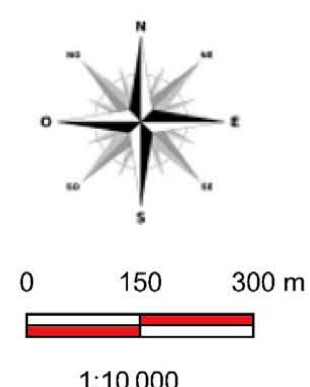


# Plan Local d'Urbanisme intercommunal *PLUi du Val d'Ornois*

Commune de  
**Vaudeville-le-Haut**

## **Plan des Servitudes d'Utilité Publique**

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : 23/06/2026

Supports : © IGN-BD CARTO ® édition 2018      © IGN-BD SCAN25 ® édition 2021  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :**

**AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles**

-  Périphérie rapprochée
-  Périphérie éloignée

**EL7 Servitudes d'alignement**

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

**I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité**  
(20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

-  Ligne aérienne  
 Ligne souterraine  
 Emprise de la section

**INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières**

-  Cimetière générateur de la servitude
-  Emprise de la servitude

### **T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement**

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

**POUR INFORMATION**

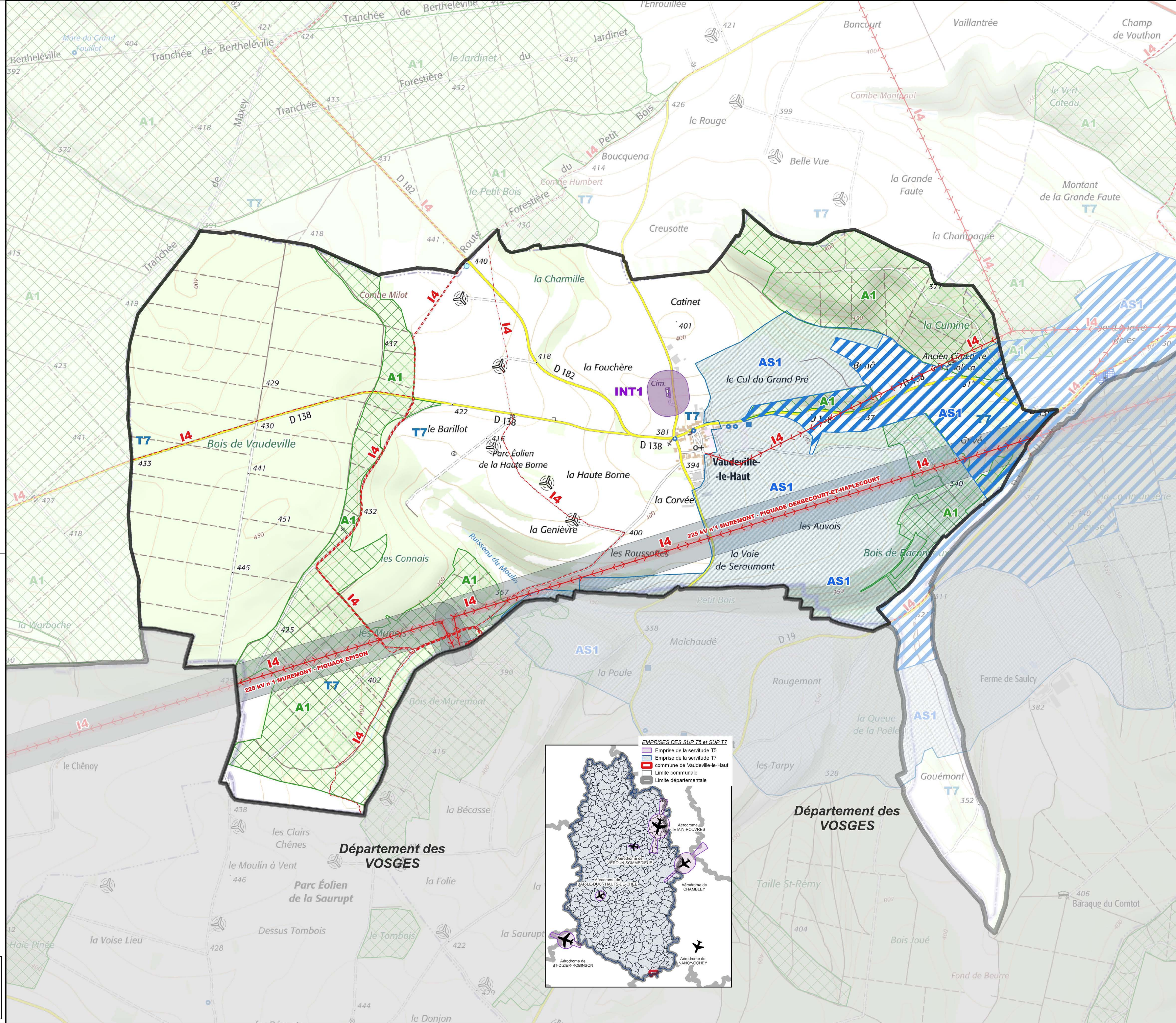
-  A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)  
 Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux  
 Limite communale  
 Limite départementale

**AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION**

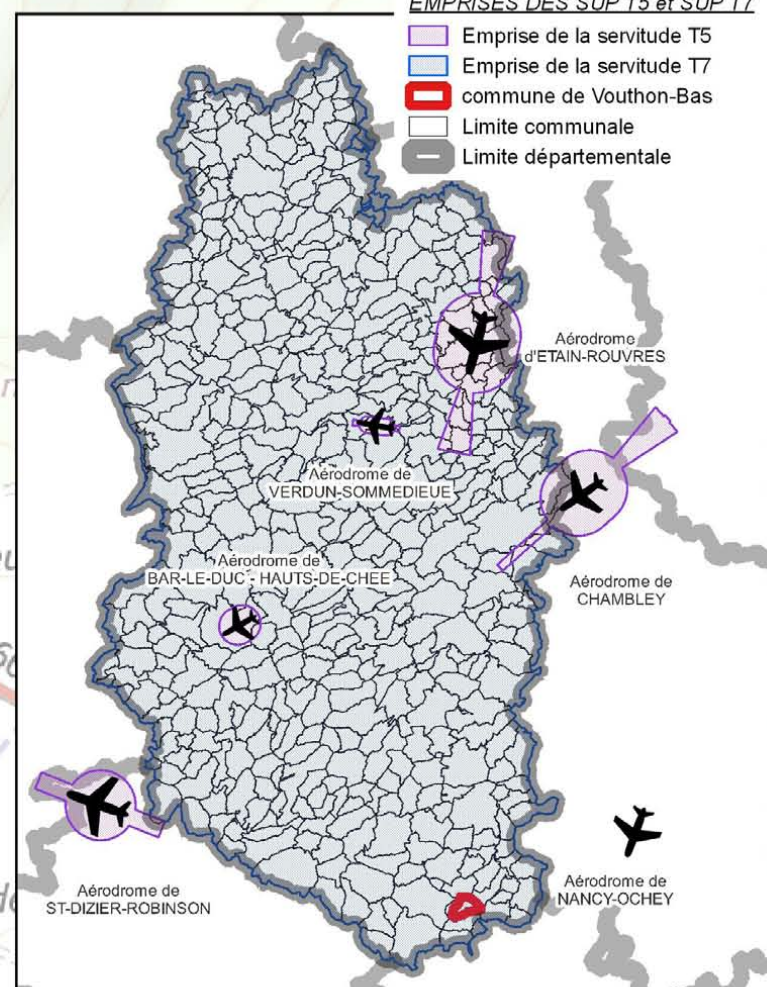
Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration









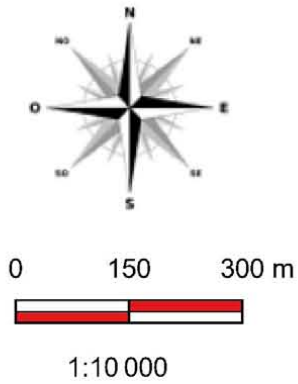
Communauté de communes des Portes de Meuse

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

Commune de  
**Vouthon-Haut**

## Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi  
Mis à jour par arrêté du  
Président du Conseil Communautaire  
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : **23/06/2026**  
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

**I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité**  
(20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

- ↔ Ligne aérienne
- - - Ligne souterraine
- Emprise de la servitude

#### INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

- Cimetière générateur de la servitude
- Emprise de la servitude

#### PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

- Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

#### T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

- (s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

#### POUR INFORMATION

- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite communale
- Limite départementale

#### AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.  
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.  
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.  
**Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration**

